

Image not found or type unknown



Trop perçu et remise de mon attestation assedic

Par **coco06**, le **21/05/2008** à **21:03**

BonsoirrrrrnJ'ai mon cdd qui s est fini le 22 avril 2008, mon ex employeur c'est apperçu un trop perçu sur trois mois de salaire,sur mon derniere paie il m a directement pris 500 euros s en m en aviser et de plus il m avise qu il va tous me prendre sur mes 10% de la prime de cdd et mes congés payés a t il le droit ?rrrrnNous sommes le 22 mai et je n ai toujours pas mon attestation d assedic , et mon solde tous compte. Puis je le mettre au prudhommesrrrrnMerci pour vos réponses